Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-76CDSP-DE

Délibération n°2026-076

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/06/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 9 JUIN 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel remplacé par THOMAS Séverine / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 38 **Votants** : **39** Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 03	**Excusés :** BOUILLET Isabelle, LE PAPE Marie-Hélène **Absents :** LEMAIRE Vanessa,
Pouvoirs : 01	BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick

Délibération n° : 2026-076 BlR
Thème : Administration Générale
Titre : Création et composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1, L.1411-5, L.14116, L.2121-21 et D.1411-3 à D.1411-5.
Vu les dispositions relatives aux délégations de service public ;
Considérant :

- *Que dans le cadre des procédures de passation des contrats de concession, il convient de réunir une commission de délégation de service public pour analyser les dossiers de candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.*
- *Qu'elle rend également un avis sur les offres transmises dans ces procédures, prépare un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci,*
- *Qu'elle rend un avis dans les procédures de passation des avenants des contrats de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%,*
- *Qu'il convient ainsi de mettre en place une commission de délégation de service public et ce pour la durée du présent mandat,*
- *Que l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette commission est composée pour « une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » et qu'il « est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires » ;*

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-76CDSP-DE

La liste unique présente comme candidats :

Membres titulaires	**Membres suppléants**
Mme Vanessa SAUDRAIS	M. Serge HENRY
M. Mickael LE BOUQUIN	M. Hervé LESNÉ
M. Olivier DAVENEL	Mme Lydie MÉAL
M. Philippe TESSIER	M. Jean-François BOHANNE
M. Daniel CHICOINE	Mme Morgan BERTHELOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres
- **RENONCE** au vote à bulletin secret, et procède à une élection à mains levées ;
- **PROCEDE** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offre

Sont élu(es) :	**Sont élu(es) :**
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Mme Vanessa SAUDRAIS	M. Serge HENRY
M. Mickael LE BOUQUIN	M. Hervé LESNÉ
M. Olivier DAVENEL	Mme Lydie MÉAL
M. Philippe TESSIER	M. Jean-François BOHANNE
M. Daniel CHICOINE	Mme Morgan BERTHELOT

Secrétaire de séance,
POCHON Yvane

Président,
HERVIOU Patrick

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/06/2026
Qualité : Par le président